

Compte rendu d'AG des agents Inrap en grève le 21 janvier 2010 à Orléans

Suite au préavis de grève reconductible du 21 janvier 2010 lancé par CGT-SUD-FSU, les agents se sont réunis en assemblée générale pour discuter des points à l'ordre du jour. Une trentaine d'agents INRAP étaient présents.

Lecture a été faite du compte rendu de la réunion de négociation du préavis de grève du 21 janvier. Ce dernier portait sur trois points :

Mission et déplacements

Pérennité du financement, des emplois, des missions.

La délocalisation du siège.

À propos de l'emploi, la direction ira vers une gestion des ressources humaines passant par une optimisation du remplacement des postes vacants qui se traduirait par des plans de recrutements plus fréquents et réactifs. L'ancienneté des agents INRAP pourrait, a priori, être prise en compte dans ces plans de recrutement par une augmentation de la part du concours interne. Cette nouvelle suscite une forte espérance pour tous les agents en situation précaire (soutenus par leurs collègues CDI) mais reste à confirmer.

Nous attendons toujours un plan massif de recrutement sous CDI parce que l'Inrap a besoin de garder un personnel qualifié et que les agents précarisés ont besoin d'un emploi stable dans notre institut.

Nous regrettons l'absence dans le compte-rendu du préavis de grève du débat à propos du cda (la réunion ayant duré 4 heures). Dans notre AG, les incertitudes liées à ce type de contrat, comme l'ont stipulé les agents cda présents, restent vives. En effet, les droits fondamentaux des agents ne sont toujours pas respectés.

En premier lieu, sous CDA, il est impossible de se projeter professionnellement à long terme. Le préavis de 15 jours, pour un contrat n'excédant pas 6 mois, ne permet pas à l'agent de s'engager sur un autre emploi. En cas de refus de la prolongation, il serait alors considéré comme démissionnaire et perdrait ses droits UNEDIC.

Deuxième point, nous avons eu la surprise d'apprendre qu'au regard du Pôle-emploi, ce type de contrat n'existe pas administrativement, n'ayant pas fait l'objet d'une information de l'Unedic par les ministères. Donc, pour l'instant, un CDA arrivant au chômage se retrouvera sans droits. Les organisations syndicales ont appelé à une action collective des CDA pour obtenir que leur cas soit pris en compte par l'Unedic le plus rapidement possible (se regrouper, contacter les OS, fournir les contrats).

Par ailleurs, la DRH reste opposée à la reprise de l'ancienneté de « responsable de secteur » ou catégorie 3 pour les CDA de catégorie 2. Reprendre l'ancienneté de catégorie supérieure en CDA de catégorie inférieure est la seule reprise que les ministères et l'Inrap avait acceptée dans les négociations sur le CDA en 2009. Avec cette instruction qui découpe la reprise suivant l'activité (technicien d'un côté, responsable de l'autre), ils reviennent sur cette décision. Les agents réaffirment leur volonté que toute l'ancienneté soit reprise.

Le CDA devient de jour en jour plus insupportable.

Dernière minute : une réunion va se tenir vendredi 22 janvier sur la durée minimale du CDA entre l'Inrap et les OS, **les agents exigent des améliorations sur tous les problèmes soulevés par le CDA.**

Bientôt au chômage mais sans droit ni indemnités, échelon 1 de toutes catégories, bel avenir !!!

Concernant l'augmentation des indemnités (hébergement, repas), les organisations syndicales n'ont pas obtenu gain de cause. Le départ des agents de leur résidence familiale est remis en cause, la question reste en suspens.

Quant à la déclaration des km parcourus par les agents, il en ressort qu'au regard de la loi seule la déclaration de l'agent fait foi en droit. Pour mémoire, le site web « via michelin », référence de l'Inrap, ne peut être utilisé qu'à titre indicatif.

L'utilisation des véhicules personnels a également été remise en question en dir CIF. En effet deux agents ont été contactés cette semaine par la direction pour s'entendre dire qu'ils devaient désormais n'utiliser que les transports publics et non leur véhicule personnel pour leur grand déplacement, pour que l'Inrap fasse des économies. Nous avons contacté par téléphone la direction pour demander que les besoins du chantier et le confort du personnel priment sur les objectifs de réduction des coûts. La direction a convenu qu'il y avait eu un problème de communication interne à la Dir sur la nouvelle DG 119 et qu'a priori la possibilité d'utiliser son véhicule personnel (à défaut d'avoir suffisamment de véhicule Inrap) reste d'actualité. L'Inrap incitera à utiliser les transports en commun, mais ce n'est pas obligatoire. En conséquence si des agents sont contactés pour les mêmes motifs, ils peuvent se manifester et refuser.

Cette nouvelle instruction sur les frais de missions, peu appliquée pour le moment en CIF, reste floue pour les agents et suscite des inquiétudes.

En ce qui concerne la délocalisation du siège, nous manquons d'information sur l'avenir des personnels administratifs et sur les éventuelles répercussions sur les agents de terrain. Nous restons dans l'expectative.

Les organisations syndicales ont appelé à se réunir prochainement localement pour évoquer tous les problèmes rencontrés par les agents (ceux-là et d'autres comme la mécanisation).

En conclusion, sur 23 agents prenant part au vote, treize d'entre eux ont voté pour la grève, 0 sont contre et dix se sont abstenus (ils ont tenu à expliquer que c'était pour raisons financières).

Les agents en grève ont rejoint les agents de la DRAC dans la manifestation à Orléans avec leurs parkas et leur banderole (bien identifiés dans les médias locaux).

Les agents attendent des réponses sur tous les points soulevés par cette AG.